

**1. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'impositions 2015, à savoir pour la taxe d'habitation 11.45%, le foncier bâtie à 19.96% et le foncier non bâtie à 64.50%.

**BUDGETS PRIMITIFS 2015 – COMMUNE – BOULANGERIE – LOTISSEMENT – SPIC**

Budget	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>2 – COMMUNE</b>	1 453 200,00	1 453 200,00	1 921 526,42	1 921 526,42
<b>3 – BOULANGERIE</b>	20 200,00	20 200,00	20 400,00	20 400,00
<b>4 – SPIC</b>	22 600,00	22 600,00	18 585,36	18 585,36
<b>5 – LOTISSEMENT</b>	1 848 007,00	1 848 007,00	807 207,00	1 286 559,35

**6. PRIX DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2015/2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'une augmentation de 2% sur le prix des repas à la cantine scolaire pour l'année 2015/2016 et fixe les tarifs comme suit :

<u>FRÉQUENTATION</u>	<u>ECOLE MATERNELLE</u>	<u>ECOLE ELEMENTAIRE</u>
1 Jour par semaine	7€90	9€00
<b>Soit mensuellement</b>	<b>Septembre à mai 7 € - juin 16 €</b>	<b>Septembre à mai 9 € - juin 9 €</b>
2 Jours par semaine	15€70	18€00
<b>Soit mensuellement</b>	<b>Septembre à mai 16 € - juin 13 €</b>	<b>Septembre à mai 18 € - juin 18 €</b>
3 Jours par semaine	24€00	27€50
<b>Soit mensuellement</b>	<b>Septembre à mai 23 € - juin 33 €</b>	<b>Septembre à mai 27 € - juin 32 €</b>
4 Jours par semaine	30€50	35€00
<b>Soit mensuellement</b>	<b>Septembre à mai 30 € - juin 35 €</b>	<b>Septembre à mai 35 € - juin 35 €</b>
5 Jours semaine	32€70	43€00
<b>Soit mensuellement</b>	<b>Septembre à mai 33 € - juin 30 €</b>	<b>Septembre à mai 43 € - juin 43 €</b>

Pour le personnel de la cantine :

- Prix pour un repas : 6 € 50
- Forfait hebdomadaire (4 jours) : 22 €
- Forfait hebdomadaire (5 jours) : 25 €
- Forfait mensuel (4 jours/semaine) : 33 €
- Forfait mensuel (5 jours/semaine) : 41 €

Pour les autres adultes :

- Prix du repas : 6 € 50
- Forfait hebdomadaire (5 jours) : 28 € 00
- Forfait mensuel (4 jours) : 42 € 00
- Forfait mensuel (5 jours/sem.) : 52 € 00

7. **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT – DETR “ACCESSIBILITE ET REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de demander une subvention auprès de l'Etat – DETR “accessibilité et réaménagement de la mairie pour 40%.

8. **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE (FREE) “ACCESSIBILITE ET REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE”**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Régional, au titre du Fonds Régional d'Excellent Environnementale (FREE), une subvention de 1%.

9. **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU FONDS D'AIDE DEPARTEMENTAL POUR LE REVITALISATION DES CENTRES DES PETITES COMMUNES “ACCESSIBILITE ET REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE”**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Général au titre du Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes, subvention de 17%.

10. **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FIPHFP AU TITRE DE L'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité une subvention auprès du FIPHFP au titre de l'accessibilité de la Mairie.

11. **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT – DETR “TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE”**

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité, une subvention auprès de l'Etat DETR (Travaux et Restauration de l'Eglise).

12. **ATTRIBUTION DU LOGEMENT AU 159B RUE LEOPOLD ET JULES BAYLE**

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer le logement 159B Rue Léopold et Jules Bayle à Madame Gwendoline LECOMTE, pour un loyer de 573€ mensuel à compter du 8 mai 2015.

13. **ATTRIBUTION DU LOGEMENT AU 101 RUE DES DISTILLERIES**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le logement 101 rue des distilleries à Monsieur Alexandre GILLES pour un loyer de 295€ mensuel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

14. **AUTORISATION DE SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE MAIRIE A MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer le permis de construire pour l'aménagement de la Mairie.

Affiché le 14 avril 2015

Le Maire,  
Jean GORIOUX